

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	30
Nombre de pouvoirs	8
Votants	38

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 108

CREATION DE POSTE – EDUCATEUR TERRITORIAL

DES APS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle de conférence de La Passerelle, Esplanade Charles de Gaulle, 23200 Aubusson, au nombre de trente sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 05 décembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANDET ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIORET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Isabelle DUGAUD à Stéphane DUCOURTIOUX ; Catherine DEBAENST à Valérie BERTIN ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Didier TERNAT à Denis PRIORET ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Pierrette LEGROS à Laurence CHEVREUX ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER ; Jacques TOURNIER à Claude BIALOUX

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Marie-Françoise HAYEZ ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241212-2024_108-DE

Monsieur Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2023-115 en date du 14 décembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service,

Madame la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud propose à l'assemblée :

Date de création du poste	Intitulé du poste	Grade	Catégorie hiérarchique	Durée de travail hebdomadaire	Modalité de recrutement	Motif
01/01/2025	1 Maitre-nageur	Educateur territorial des APS principal de 2ème classe	B	35H00	Un agent fonctionnaire où, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux, un agent contractuel	Mutation

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- Crée l'emploi permanent d'Educateur territorial des APS principal de 2ème classe
- Autorise Madame la Présidente à recruter par voie statutaire ou, à défaut contractuelle suivant l'article L332-8 du CGFP et à signer les actes afférents,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- Dit que Madame la Présidente est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONTRE : 0

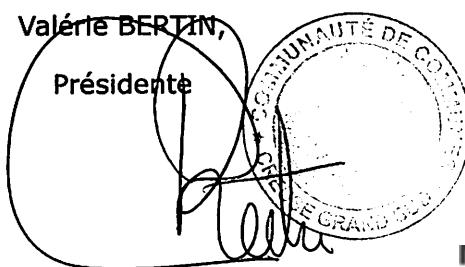
ABSTENTION : 0

POUR : 38

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241212-2024_108-DE